



Suspension de permis et assurance

Par **Jotin**, le **09/03/2017** à **22:54**

Bonsoir

Alors voilà il y a quelque mois j'ai eu un accident de la route seul avec suspension de permis, mon assurance n'a jamais été au courant.

Pensez vous que je puisse passer à travers et qu'elle n'en soit jamais informée ? Sinon, qu'est-ce qui serait le mieux que je puisse faire ? Donnez moi votre avis et des conseils car depuis que j'ai récupéré mon permis, je doute quand même.

Merci pour toute vos réponses.

Par **Visiteur**, le **10/03/2017** à **00:02**

Bsr,

Votre assurance n'a pas eu a intervenir, donc pas de problème pour l'instant.

Vous n'avez donc pas eu de dégats à reparer ?

Par **fred66**, le **10/03/2017** à **06:35**

bonjour ,

ah bon? , tout un chacun est tenus de prévenir son assurance en cas de transformation de son permis, non?

c'est ce que m'as dit un ami en assurance , tout en me consillant de ne rien leur dire :)

Bien evidémment , si c'est pour alcool la suspension , il vous radis et vous propose un nouveau contrat pas très favorable pour vous .

Par **chaber**, le **10/03/2017** à **06:49**

bonjour

Tout est dans les conditions générales, conformes au Code des Assurances, que vous devriez lire

Vous devez déclarer:

- toute annulation ou suspension supérieure à 2 mois
- toute condamnation pour conduite sous l'emprise d'état alcoolique ou de stupéfiants, ou s'il y a eu délit de fuite

Il ne faut pas perdre de vue que les assureurs aux fichiers qu'ils consultent d'office lors d'un accident corporel ou d'une fréquence anormale de sinistres.

Conséquences d'une non déclaration:

- non intentionnelle: application d'une règle proportionnelle entre la prime payée et celle que vous auriez du réglée
- intentionnelle: le contrat est réputé nul. L'assureur a le droit de vous réclamer les indemnités qu'il aurait été amené à payer, même un simple bris de glaces par exemple.

Par **chaber**, le **10/03/2017** à **07:20**

@Fred66

[citation]c'est ce que m'as dit un ami en assurance , tout en me conseillant de ne rien leur dire :)[/citation]Mauvais conseil.

Si problème, il n'y a plus d'ami et ce n'est pas lui qui paierait votre dette